



Création

Le service a ouvert à Roybon en janvier 2005 ; il s'est installé à La Côte-St-André en mars 2010.

Arrêté préfectoral n° 2004 -14- 265.

Le sessad Bièvre-Valloire est géré par la Fondation OVE, reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013.

Public accueilli

Le service s'adresse à des garçons et filles âgés de 3 à 20 ans présentant principalement une déficience intellectuelle légère avec ou sans troubles associés.

Pour répondre aux besoins du territoire, le service tend à devenir généraliste.

Les enfants, les adolescents et les jeunes majeurs sont scolarisés en milieu ordinaire à temps partiel ou à temps complet dans des groupes scolaires (primaire et secondaire) ou dans des classes spécialisées (CLIS, ULIS).

Capacité

Le service est agréé pour 28 places.

L'admission

L'admission s'effectue sur notification de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie).

Une rencontre avec le directeur et la chef de service permet de présenter l'offre de service et de recueillir les souhaits et attentes de la famille et de l'enfant.

L'admission est prononcée à réception de l'accord écrit du responsable légal.



Situation géographique

Le service est situé dans un appartement de fonction du collège Jongkind à La Côte-St-André dans l'Isère.

Moyen d'accès

Transports en commun :

Bus à partir de

- Grenoble : n° 7330
- Voiron : n° 7360
- Vienne : n° 2900
- Bourgoin : n° 1140
- Beaupaire : n° 2700

Par la route :

En venant de Rives Axe de Bièvre puis D 119

En venant de Vienne D 518

En venant de Bourgoin RD 1085

En venant de St Marcellin D 71



OVE - SESSAD Bièvre - Valloire

1, place de l'Europe
38260 LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ

Directeur : **Jean-Christophe BRENIER**

Tél. : **04 76 36 22 67**

Chef de service éducatif :

Monique MELLOULI

monique.mellouli@fondation-ove.fr

Tél. : **06 20 86 07 36**

Équipe interdisciplinaire composée de :

- Un directeur - Un chef de service éducatif
- Trois éducatrices spécialisées
- Une psychologue - Une neuropsychologue
- Une psychomotricienne - Une orthophoniste
- Une secrétaire.

www.fondation-ove.fr



Février 2015



Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

SESSAD Bièvre-Valloire



SESSAD Bièvre-Valloire



Les missions

Il s'agit de :

- mettre en œuvre les conditions favorables pour permettre l'accès aux droits commun de tout un chacun : droit à vivre et être éduqué au plus près des siens, droit aux loisirs, droit à une scolarisation la plus adaptée possible,
- proposer un étayage à l'enfant, à sa famille et au milieu qui l'entoure.

Des objectifs généraux visent à :

- permettre à l'enfant de trouver dans son milieu de vie les ressources nécessaires à son développement (affectif, social, instrumental et cognitif),
- amener la famille à découvrir et à s'appuyer sur ses propres compétences pour prendre des décisions, pour co-construire le projet de leur enfant.

Les accompagnements

- Les accompagnements s'exercent dans les domaines éducatif, psychologique, neuropsychologique et psychomoteur ; ils ont pour objectif de :
- favoriser l'adaptation scolaire, permettre à chacun d'exploiter au mieux ses potentialités, répondre aux besoins de quête de sens, de maîtrise ;
- favoriser l'adaptation sociale, l'accès aux codes sociaux, répondre aux besoins d'échanges et d'acculturation ;
- favoriser l'accès aux soins, renforcer l'assise narcissique et la construction identitaire.

Ils sont réalisés sur un mode individuel ou groupal selon les besoins et se déroulent, en fonction des situations, sur les lieux de scolarité, au sein du service, en famille ou dans d'autres espaces de droit commun.

L'organisation

Le Sessad Bièvre-Valloire place l'enfant, l'adolescent et sa famille au cœur de son dispositif. Le projet de service assure le fondement des actions et en donne le sens.

L'articulation des interventions des divers professionnels en assure la cohérence.

Toutes les prestations sont définies à partir des objectifs abordés dans le Projet Individualisé d'Accompagnement.

Les divers modes d'intervention prennent en compte et respectent le rythme de l'enfant, cherchent l'adhésion des acteurs qui l'entourent.

La complémentarité des interventions passe par une coordination des actions en interne et en externe.

Les documents d'accueil

Le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accueillie sont remis aux familles à l'admission.

Un livret simplifié et illustré de cette charte à destination des usagers a été réalisé pour en favoriser l'accès.

Le contrat de séjour

Il est signé dans le mois qui suit l'admission. Il définit les objectifs de l'accompagnement et formalise les engagements réciproques de l'usager, de sa famille et du Sessad Bièvre-Valloire.

L'amélioration continue de la qualité des prestations

Depuis 2005, le Sessad Bièvre-Valloire est engagé, sur la base du référentiel d'évaluation interassociatif, dans la démarche d'amélioration continue de la qualité. Usagers et professionnels sont associés à cette démarche.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement

Il est construit avec l'usager et sa famille et fait l'objet d'une évaluation annuelle.

Il se fonde sur les potentialités et vise l'évolution de l'enfant; il précise les objectifs prioritaires de l'accompagnement et définit les moyens de sa mise en œuvre en lien avec les ressources disponibles au sein du service et dans son environnement.

Le droit de participation et d'expression

Afin de permettre leur participation à la vie du service, l'enfant et sa famille sont invités annuellement :

- à deux rencontres collectives à thèmes ,
- à donner leur avis de manière écrite et anonyme à travers une enquête de satisfaction.

Les partenariats

Pour remplir ses missions, le Sessad construit des partenariats et collaborations avec :

- des structures de soins en libéral
- les intersecteurs de psychiatrie infanto-juvénile
- les services sociaux
- les professionnels de l'éducation nationale (RASED, enseignants référents, professeurs, principaux)
- les acteurs du champ professionnel (mission handicap de la CCIR, SFPA...).

Financement

Il est assuré par l'Assurance Maladie.

CCIR : chambre de commerce et d'industrie régionale.

CLIS : classe pour l'inclusion scolaire.

RASED : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

SFPA : service de formation professionnelle adaptée.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire.

